



REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur a pour but de préciser les statuts du Vélo Club Cabriès Calas (V3C). Une copie est remise à chaque adhérent suivant une liste d'émargement accusant réception.

CHARTRE

Cette association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, a pour but la pratique et la promotion du vélo sous toutes ses formes (route, vélo tout terrain, vélo de ville), hors compétition, ainsi que d'encourager le développement du tourisme à bicyclette en général.

L'association s'interdit toute discussion ou manifestation présentant un caractère politique ou confessionnel et toute discrimination illégale.

SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé au domicile du président, sur la commune de Cabriès/Calas.

Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration.



COMPOSITION / MEMBRES

Le conseil d'administration est composé d'un président, d'un trésorier et d'un secrétaire et de membres responsables d'activités (calendriers, sorties, festivités, etc...)

Sont membres « actifs », les membres de l'association qui participent régulièrement aux activités. Ils paient une cotisation annuelle. Ils ont le droit de vote lors des assemblées générales.

Sont membres d' « honneur », les membres de l'association qui ont rendu des services éminents à l'association reconnus par le conseil d'administration. Ils ne paient pas de cotisations, mais n'ont pas le droit de vote à l'assemblée générale.

Sont membres « cotisants », les membres de l'association qui souhaitent participer aux activités extra sportives du club. Ils ne paient que la cotisation v3c mais ne peuvent pas faire plus de 3 sorties sportives par an avec le club.

AFFILIATION / ADHESIONS

Le club est affilié à la **Fédération Française de Cyclo-Tourisme(FFCT)**.

Pour faire partie de l'association, il faut adhérer aux statuts, au règlement intérieur et s'acquitter de la cotisation comprenant la quote-part club v3c, éventuellement la licence FFCT incluant l'assurance avec les options (petit braquet ou grand braquet) et la revue FFCT pour ceux qui le souhaitent.

Garanties	Formules proposées		Commentaire
	Petit Braquet	Grand braquet	
Responsabilité civile	Oui	Oui	
Recours et Défense pénale	Oui	Oui	
Accident corporel	Oui	Oui	
Assurance rapatriement	Oui	Oui	
Domages au casque	Oui	Oui	
Domage au cardio-fréquencemètre	Oui	Oui	Seul le cardio-fréquencemètre à fonction unique est garanti
Domage au vélo	Non	Oui	
Domage au GPS	Non	Oui	Les Smartphones sont exclus de la formule grand braquet
Domage aux équipements vestimentaires	Non	Oui	



L'adhésion est faite par année calendaire, exception faite des adhérents qui n'ont jamais été affiliés à la FFCT et qui s'inscrivent à partir du 1er septembre ; ils payent la cotisation annuelle mais celle-ci les couvre jusqu'à la fin de l'année suivante.

Le prix de l'adhésion inclut le prix d'un maillot du club vendu avec 30% de réduction par rapport à notre prix d'achat.

Le club peut accueillir en tant qu'adhérents des membres affiliés à la FFCT dans d'autres clubs, ils devront dans ce cas, s'acquitter du montant "adhésion club V3C".

L'adhésion d'un mineur au club, reste possible s'il est encadré par un responsable légal.

Pour les adhérents déjà inscrits l'année « N », le renouvellement des licences se fait entre le 1^{er} décembre de l'année « N » et le 31 Janvier de l'année « N+1 » ; il est à noter que l'assurance FFCT qui couvre l'année N est valide jusqu'au 28 Février de l'année N+1.

Le certificat médical est valide pendant 5 ans, mais les années où l'adhérent ne fournit pas de certificat médical, il doit remplir un questionnaire attestant que durant l'année écoulée, il n'a pas connu de problème de santé contre-indiquant la pratique du cyclotourisme.

Dans tous les cas, il doit retourner la « Déclaration du licencié » concernant la prise de connaissance des conditions d'indemnisation de l'assurance.

Le conseil d'administration pourra refuser des adhésions avec avis motivé aux intéressés.

Un adhérent potentiel pourra participer à trois sorties club sans obligation de licence et adhésion. Au-delà de ces trois participations, l'adhésion au club est impérative et le nouvel adhérent doit :

- fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique cycliste,
- retourner la "Déclaration du licencié" .Retourner signé le document concernant le droit à l'image
- Retourner signé le document décrivant la gestion des données personnelles

La quote-part du club v3c est approuvée lors de l'assemblée générale de l'année "N" pour l'année "N+1" ; la quote-part FFCT étant fixée par la fédération au 4^{ème} trimestre de l'année "N".



TENUES CYCLISTES

Le club V3C met à disposition des tenues cyclistes aux couleurs du club et à la charge de chaque adhérent.

Le port de la tenue est vivement souhaité pour toutes les participations aux sorties inscrites au calendrier du club.

Le club participe financièrement à l'achat des tenues cyclistes à hauteur d'environ 30% (en fonction des finances du club) ; la liste des vêtements se trouve sur le site v3ccyclo.fr dans la rubrique [Le Club/v3c Shop/Vêtements Club et les commandes se font directement sur le site.](#)

SECURITE

Le port du casque à coque rigide est obligatoire pour tous et en toute circonstance.

Tout adhérent se doit de respecter le code de la route, l'environnement, les consignes de sécurité FFCT, Club V3C et celles incombant aux usagers de la route.

Il est nécessaire à chacun d'adapter son comportement à la pratique en groupe : Rester vigilant, pas de déboîtement intempestif, garder sa trajectoire, informer d'un danger potentiel, se mettre au service du collectif et des moins aguerris.

Ne jamais laisser un adhérent rentrer seul.

Informez le groupe sur l'option de sortie choisie en fonction de sa forme et de la difficulté du parcours.



COMMUNICATION INTRANET/INTERNET

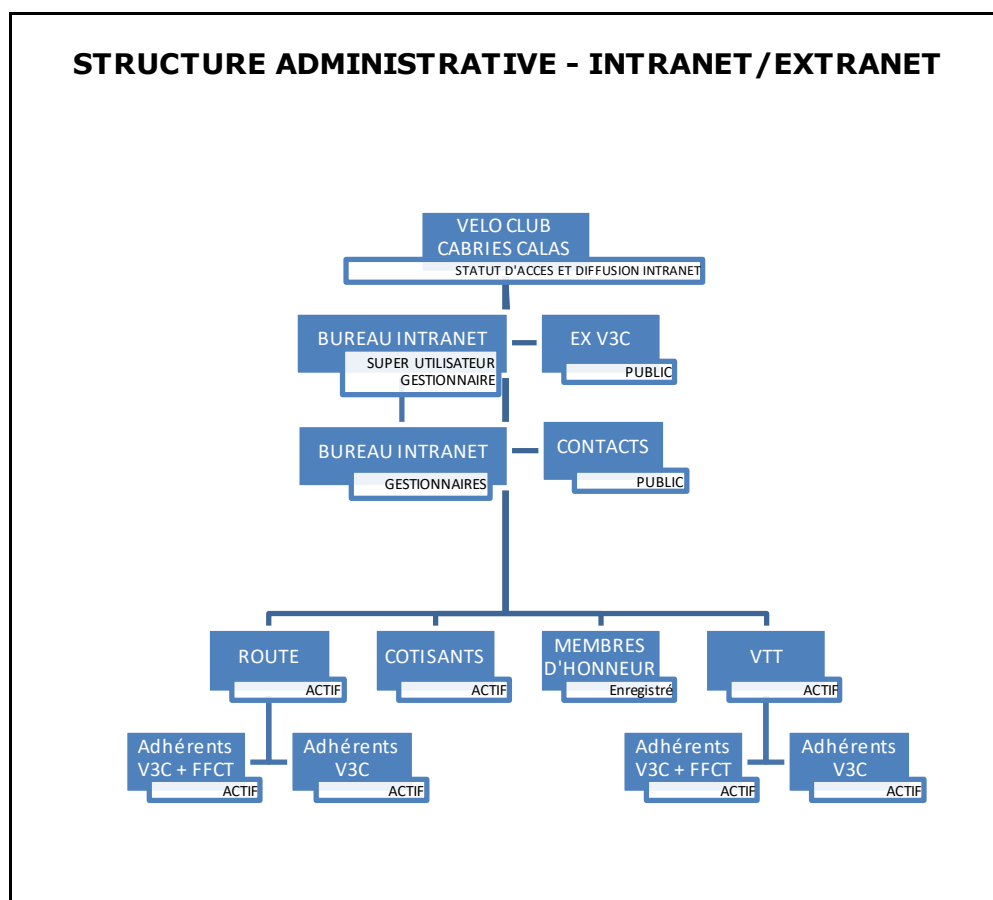
Le club dispose d'un site Internet/Intranet « www.v3ccyclo.fr ».

C'est l'organe principal de communication tout en étant la vitrine des activités et de la vie du club tant pour le public que pour les adhérents.

Ces derniers disposent d'un accès personnel avec mot de passe qui permet de se connecter à l'espace privé et confidentiel des adhérents.

Le site est régulièrement mis à jour par un comité administrateur; le club s'engage à respecter la vie privée conformément à la loi 78-17 du 16 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

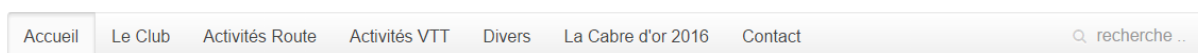
Chaque adhérent est invité à participer à la vie du site et peut publier des articles, des reportages photos, émettre des réflexions ou questions ouvrant à des sujets de discussions dans le cadre de l'activité cyclotouriste sous réserve de l'accord du conseil d'administration du club.





- Les membres du bureau intranet ont les statuts super utilisateur et/ou gestionnaire. Les autres adhérents à V3C ont le statut « ACTIF ». Tous ces membres accèdent au site INTRANET avec mot de passe.
- L'accès au site intranet est supprimé pour les Cyclotouristes « EX V3C » et n'est pas autorisé pour les « contacts »

Différentes rubriques répartissent les publications comme ci-dessous :



- Accueil : Page d'accueil
- Le Club :
- Activités routes :
- Activités VTT :
- Divers :
- Adhésion :
- Contact : Accès particulier réservé au public désireux de communiquer avec le club sous la rubrique « Contact ». Un membre du bureau pourra visualiser et répondre aux messages reçus.

CALENDRIER

Un calendrier Route et un calendrier VTT sont élaborés chaque année et sont consultables sur le site.

Le détail des sorties prévues au calendrier est accessible sur le site au moins un mois avant la date de la sortie.

DISPOSITIONS DIVERSES

Le président a tout pouvoir pour agir et apporter des solutions rapides à des événements imprévus non codifiés dans le règlement intérieur, dans le respect des statuts(témoignage moral et matériel lors de décès, d'hospitalisation, etc...).



Défraiements :

Pour inciter la participation des adhérents aux randonnées FFCT le club prend en charge les inscriptions aux sorties extérieures ou aux concentrations inscrites au calendrier V3C.

Remboursement des frais de déplacement voiture

Le remboursement n'est applicable que pour les sorties inscrites au calendriers V3C Route ou VTT.

Les demandes de remboursement seront saisies via le site V3C Rubrique Le Club/V3C Shop/remboursement frais.

- Au kilométrage est associé un remboursement par Km (voir annexe 1)
- Les frais d'autoroute sont plafonnés par sortie (voir annexe 1)
- Chaque année, un budget est affecté au remboursement des frais d'autoroute. Au cours de l'année, des bilans successifs sont réalisés pour vérifier la viabilité de ces options.
- Le remboursement est calculé au prorata du remplissage des voitures :
 - 4 personnes : 100%
 - 3 personnes :
 - 100% si impératif de remplissage
 - 75% si commodité personnelle
 - 2 personnes : 50%
- Les justificatifs de frais seront transmis via le site V3C à partir de l'écran de saisie.

Si une voiture suiveuse est prévue, un remboursement adapté est prévu.

- Un mail est automatiquement envoyé au trésorier et l'émetteur reçoit une confirmation pour la prise en compte de la demande.

Rando de la Cabre d'Or VTT

Tous les ans le club a organisé la Rando de la Cabre d'Or le troisième dimanche d'août lors des fêtes votives de Calas, mais à partir de 2018 celle-ci sera proposée le dimanche de Pâques, les massifs forestiers étant souvent interdits durant l'été. Tous les adhérents sont invités à participer à son organisation.



Rallye Concentration de la Cabre d'Or Route

A partir de 2018, v3c organise un Rallye Concentration Route le 3^{ème} dimanche d'Août lors des fêtes votives de Calas.

Tous les adhérents sont invités à participer à son organisation.

Remorque

- Le club possède une remorque pouvant transporter 10 vélos. Celle-ci est disponible pour les activités Route et VTT lorsque des sorties éloignées sont organisées. Elle est assurée pour une valeur xxxx € (voir annexe 1) à la condition qu'elle soit tractée par la voiture d'un membre du club v3c ou que le chauffeur soit membre du club v3c.

Cabriès/Calas le

Le Président

Le secrétaire

Le trésorier